

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 15 décembre 2021

Délibération
n°263-2021
Point 4.10.9

Point 4.10.9 de l'ordre du jour

Tarif 2021-2022 du Master 1 Pédagogie en sciences de la santé en formation continue

EXPOSE DES MOTIFS :

Le tarif des diplômes proposés par le Service formation continue (SFC) est soumis chaque année au vote des membres des conseils de l'Université de Strasbourg.

Pour l'année 2021-2022, ces tarifs ont recueilli un avis favorable de la CFVU et du CA lors des séances des 4 et 18 mai 2021.

Après la tenue de ces votes, en juillet 2021, la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé a confié au SFC la gestion des inscriptions en formation continue du Master 1 Pédagogie en sciences de la santé.

Aussi, il est nécessaire d'ajouter le tarif, fixé à 2400 €, des inscriptions, gérées par le SFC, dans ce diplôme M1 pédagogie en sciences de la santé, pour l'année 2021-2022.

Le 30 novembre 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 24 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif 2021-2022 du Master 1 Pédagogie en sciences de la santé en formation continue.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	3

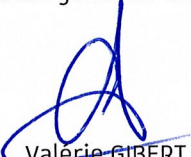
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 21 décembre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT